



PRIORITÉS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO PENDANT LE DEUXIÈME MANDAT DU PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

Pendant son premier mandat en tant que président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi avait pris de nombreux engagements en matière de droits humains, mais peu d'avancées avaient été réalisées en vue de leur mise en œuvre¹. Alors que le pays fait face à une aggravation des conflits armés et de la crise humanitaire², à des injustices socio-économiques et à une restriction constante de l'espace civique, le président Félix Tshisekedi, qui a prêté serment pour un deuxième et dernier mandat de cinq ans en janvier, et son gouvernement ont l'occasion de garantir et de défendre les droits humains et l'état de droit, et de laisser ainsi un héritage durable ancré dans le respect des droits humains. Cette synthèse met en lumière les questions de droits humains qui devront être prioritaires dans les cinq prochaines années, sur la base de l'évaluation par Amnesty International de la situation actuelle des droits humains et du respect des obligations du pays en matière de droits humains au titre du droit international. Parmi ces priorités figurent la garantie d'une protection efficace de la population civile dans les zones de conflit, la lutte contre l'impunité pour les crimes de droit international et d'autres graves atteintes aux droits humains, la

¹ Sur les 10 actions prioritaires présentées par Amnesty International à l'époque et définies à partir des engagements pris par le président Félix Tshisekedi pendant la campagne électorale, seule une poignée a été partiellement mise en œuvre. Voir : Amnesty International, *RDC. Le président Félix Tshisekedi doit faire le nécessaire pour protéger les droits humains*, 24 février 2019, [amnesty.org/fr/latest/news/2019/02/drc-president-tshisekedi-must-act-on-human-rights/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/02/drc-president-tshisekedi-must-act-on-human-rights/)

² Estimation fondée sur l'expansion des zones touchées par des conflits armés, le nombre d'événements violents et de morts ces dernières années et l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays entre 2018 et le premier trimestre 2024, passé de cinq millions à plus de sept millions d'après l'ONU. Voir : UN Press, "Democratic Republic of Congo Battling Worsening Humanitarian Crisis, Armed Conflict, Despite Recent Peaceful Elections, Special Representative Tells Security Council" (SC 15646), 27 mars 2024, <http://press.un.org/en/2024/sc15646.doc.htm> ; Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, "DRC: UN and partners warn escalating conflict is fuelling unprecedented civilian suffering", 30 avril 2024, [unocha.org/news/drc-un-and-partners-warn-escalating-conflict-fuelling-unprecedented-civilian-suffering#:~:text=Escalating%20conflict%20is%20driving%20record%20levels%20of%20gender-based,the%20brink%20of%20catastrophe%20without%20urgent%20international%20action](https://www.unocha.org/news/drc-un-and-partners-warn-escalating-conflict-fuelling-unprecedented-civilian-suffering#:~:text=Escalating%20conflict%20is%20driving%20record%20levels%20of%20gender-based,the%20brink%20of%20catastrophe%20without%20urgent%20international%20action)

rectification des insuffisances du système judiciaire, la défense de l'état de droit et la fin de la restriction de l'espace civique, ainsi que l'allocation accrue et la meilleure gestion de ressources pour la réalisation des droits économiques et sociaux.

APPORTER UNE RÉPONSE AXÉE SUR LES DROITS HUMAINS AUX CONFLITS ARMÉS

Dès son arrivée au pouvoir en 2019, le président Félix Tshisekedi avait annoncé que « rétablir la paix » dans l'est de la RDC serait sa priorité absolue³. Jusqu'à présent, sa stratégie a été fondée sur une réponse militaire⁴. Il a fait passer les dépenses militaires de 0,6 % à 2,3 % du PIB entre 2018 et 2023⁵.

Cette approche purement militaire ne peut pas à elle seule régler les causes profondes des conflits armés, notamment l'impunité généralisée pour les crimes de droit international et d'autres graves atteintes aux droits humains. La situation sécuritaire, humanitaire et en matière de droits humains dans l'est de la RDC ne s'est pas améliorée. Les violences armées ont continué de se propager et le nombre de morts parmi les civil-e-s continue d'augmenter. En plus des conflits armés dans l'est de la RDC, d'anciens foyers de violences intercommunautaires perdurent et de nouveaux se sont déclarés dans les régions de Bandundu, Kasai, Katanga et Tshopo, et le risque que des violences similaires éclatent dans d'autres régions du pays demeure. La crise humanitaire n'a fait qu'empirer, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison des conflits armés étant passé de cinq millions à plus de sept millions entre 2018⁶ et 2024⁷, selon l'ONU, tandis que le financement

³ Voir par exemple : Félix Tshisekedi, Discours sur l'état de la nation, 13 décembre 2019 presidence.cd/uploads/files/Discours_%20sur%20l%E2%80%99e%CC%81tat_%20de_%20la%20Nation,%20devant%20le%20Parlement%20re%CC%81uni%20en%20congre%CC%80s.pdf

⁴ Déploiement d'un « quartier général avancé de l'armée » dans la ville de Béni, dans le Nord-Kivu, en 2019, lancement d'une « offensive militaire de grande ampleur » dans la province de l'Ituri, dont le nom de code était « Zaruba ya Ituri », en juin 2019, opérations militaires secrètes des forces spéciales rwandaises dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en 2019-2020, comme l'a révélé le groupe d'experts des Nations unies (Conseil de sécurité des Nations unies, S/2020/1283), instauration de l'« état de siège » (similaire à l'état d'urgence) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri depuis mai 2021, lancement de l'opération conjointe entre la RDC et l'Ouganda baptisée « Shujaa », menée par l'armée ougandaise en novembre 2021, déploiement d'une force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est en 2022-2023, opérations de l'armée burundaise dans le Sud-Kivu depuis 2021, puis dans le Nord-Kivu depuis 2023, déploiement d'une force régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le Nord-Kivu en 2023.

⁵ Calculs d'Amnesty International fondés sur les données de la Banque mondiale.

⁶ Voir : UNICEF, DRC Humanitarian Situation Report, juin 2018, unicef.org/media/79311/file/DRC-SitRep-June-2018.pdf

⁷ UNOCHA, Democratic Republic of the Congo: Internally displaced persons and returnees, mars 2024, unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/democratic-republic-congo-internally-displaced-persons-and-returnees-february-2024#:~:text=Since%20the%20beginning%20of%202024%2C%20nearly%20358%2C000%20people,80%25%20of%20displacement%20is%20caused%20by%20armed%20conflict.

de la réponse humanitaire est de plus en plus restreint⁸.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a exigé la fin de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui devrait se retirer du pays d'ici la fin de l'année 2024, ce qui soulève de nouvelles préoccupations quant à la protection des civil-e-s et à la surveillance des atteintes aux droits humains, entre autres.

RECOMMANDATIONS :

Amnesty International appelle le président Félix Tshisekedi et son gouvernement à :

- Veiller à ce que les parties au conflit respectent scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de toutes les opérations militaires, en particulier en ce qui concerne la protection de la population civile.
- Assurer un accès humanitaire sans entrave et augmenter le financement par l'État des interventions humanitaires, et garantir le libre accès des observateurs-trices des droits humains et journalistes congolais et internationaux aux zones touchées par le conflit, y compris dans le contexte du retrait de la MONUSCO.
- Prendre de toute urgence des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des conflits armés et des violences intercommunautaires, en veillant à assurer le respect des droits humains de toutes et tous.

PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES POUR METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

Les conflits armés qui ont ravagé le pays depuis les années 1990 ont fait des millions de mort-e-s, de blessé-e-s et de personnes disparues, ainsi que des centaines de milliers de victimes de violences sexuelles et d'autres crimes odieux. De nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité et un possible génocide sont recensés dans le Rapport du Projet Mapping de l'ONU (1993-2003) et dans de nombreux autres rapports de l'ONU et d'autres ONG⁹.

Amnesty International reconnaît les efforts déployés par les autorités en vue d'assurer l'obligation de rendre des comptes et la justice ces dernières années, notamment l'adoption d'un projet de stratégie nationale de justice de transition¹⁰, la signature d'un protocole d'accord avec le bureau du procureur

⁸ « En 2023, le plan de réponse humanitaire n'était financé qu'à 40 %. Cela n'a permis aux acteurs humanitaires de fournir une assistance humanitaire qu'à la moitié seulement des personnes identifiées comme éligibles à l'aide dans le pays, soit cinq millions de personnes sur 10 millions. » (UNOCHA, "The humanitarian community and the Congolese Government appeal for US\$ 2.6 billion to respond to the alarming humanitarian crisis", février 2024, [unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/humanitarian-community-and-congolese-government-appeal-us-26-billion-respond-alarming-humanitarian-crisis#:~:text=Kinshasa%2C%2020%20February%202024%20%E2%80%93%20The%20Government%20of%20the%20DRC%20to%20protect%20the%20208.7%20million%20people%20in%20need](https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/humanitarian-community-and-congolese-government-appeal-us-26-billion-respond-alarming-humanitarian-crisis#:~:text=Kinshasa%2C%2020%20February%202024%20%E2%80%93%20The%20Government%20of%20the%20DRC%20to%20protect%20the%20208.7%20million%20people%20in%20need))

⁹ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, « Rapport du Projet Mapping des Nations unies concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo », octobre 2010, https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf.

¹⁰ 7Sur7, "RDC: Le gouvernement adopte le rapport sur la justice transitionnelle présenté par le comité

et la Cour pénale internationale (CPI) renouvelant l'engagement envers la coopération et la complémentarité¹¹ et la signature par la RDC de la Convention de Ljubljana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux, qui, grâce à la coopération internationale, élargit le champ d'action pour les enquêtes et poursuites concernant les atrocités¹². Cependant, ces efforts restent inégaux, lents et largement insuffisants, ce qui entraîne une impunité persistante et généralisée qui continue d'alimenter les conflits armés et les atteintes aux droits humains.

RECOMMANDATIONS :

Amnesty International appelle le président Félix Tshisekedi et son gouvernement à :

- Diligenter des enquêtes et engager des poursuites sur les crimes les plus graves commis sur le territoire de la RDC depuis les années 1990, devant des tribunaux indépendants et impartiaux, qu'il s'agisse de mécanismes nationaux ou internationaux.
- S'engager publiquement à mettre fin à l'impunité dont bénéficient les membres des forces de défense et de sécurité et d'autres agents de l'État qui commettent des violations des droits humains.

REMÉDIER AUX INSUFFISANCES DU SYSTÈME JUDICIAIRE, RENDRE LES CONDITIONS DANS LES PRISONS PLUS HUMAINES ET ABOLIR LA PEINE DE MORT

En 2019, le président Félix Tshisekedi avait envoyé un signe encourageant en ce qui concerne l'état de droit et les droits humains, en ordonnant la fermeture de tous les lieux de détention illégale dans le pays, la libération de tous les prisonniers et prisonnières d'opinion et autres personnes détenues arbitrairement, ainsi que la possibilité de retour en toute sécurité pour tous les exilé-e-s politiques. Des centaines de personnes ont bénéficié de ces mesures, qu'Amnesty International a saluées¹³. Malheureusement, du fait de l'absence de réformes politiques et de l'impunité, les progrès du pays ont rapidement été anéantis¹⁴.

scientifique dirigé par Luzolo Bambi », 13 février 2023, [sur7.cd/2023/02/13/rdc-le-gouvernement-adopte-le-rapport-sur-la-justice-transitionnelle-depose-par-le](https://www.sur7.cd/2023/02/13/rdc-le-gouvernement-adopte-le-rapport-sur-la-justice-transitionnelle-depose-par-le)

¹¹ Cour pénale internationale, « Le Procureur de la Cour Pénale Internationale, M. Karim A.A. Khan KC, achève sa première visite en République démocratique du Congo par la signature d'un nouveau mémorandum d'accord, renouvelant la coopération en faveur de la justice en RDC », 6 juin 2023, <https://www.icc-cpi.int/fr/news/le-procureur-de-la-cour-penale-internationale-m-karim-aa-khan-kc-acheve-sa-premiere-visite-en>

¹² Commission internationale de juristes, "Adoption of Milestone Treaty on International Cooperation Set to Advance the Fight against Impunity", 31 mai 2023, [icj.org/adoption-of-milestone-treaty-on-international-cooperation-set-to-advance-the-fight-against-impunity/](https://www.icj.org/adoption-of-milestone-treaty-on-international-cooperation-set-to-advance-the-fight-against-impunity/)

¹³ Amnesty International, *RDC. Libération de prisonniers et prisonnières d'opinion, un premier pas en faveur des droits humains*, 14 mars 2019, [amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/03/rdc-release-of-prisoners-of-conscience-first-step-towards-restoring-human-rights/](https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/03/rdc-release-of-prisoners-of-conscience-first-step-towards-restoring-human-rights/)

¹⁴ Voir par exemple : Amnesty International, *RDC. Un an après l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, l'insécurité et l'impunité continuent de mettre en péril les droits humains*, 24 janvier 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/rdc-one-year-since-tshisekedi-took-office-insecurity-and->

Aujourd'hui, les attaques contre les droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association et la liberté de la presse et d'Internet sont de nouveau la norme. La détention arbitraire, particulièrement dans des cellules des services de renseignement, et le recours abusif à la détention provisoire sont de nouveau généralisés¹⁵. L'état des prisons et les conditions de détention dans tout le pays sont catastrophiques, avec des infrastructures délabrées et surpeuplées et de nombreux décès causés par la faim, le manque de soins de santé et les installations sanitaires médiocres¹⁶. En mars 2024, après une interruption de deux décennies, le gouvernement a repris les exécutions de personnes condamnées à mort, affirmant que ce châtimeut dissuaderait « l'infiltration » et la « trahison » au sein de l'armée et aiderait à réprimer la violence des gangs¹⁷.

Le système de justice pénale de la RDC, que le président Félix Tshisekedi a lui-même qualifié de « malade », a besoin de toute urgence d'un remède pour parvenir à une amélioration en ce qui concerne l'efficacité, l'indépendance et l'équité.

RECOMMANDATIONS :

Amnesty International appelle le président Félix Tshisekedi et son gouvernement à :

- Veiller à ce que le recours systématique à la détention provisoire et à la détention arbitraire cesse, notamment grâce à un suivi et à une obligation de rendre des comptes efficaces assurés par l'inspectorat général des services judiciaires et pénitentiaires, qui doit disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat de manière indépendante et efficace.
- Lancer un programme visant à remettre en état les prisons dans le pays, à augmenter les ressources qui leur sont allouées et à améliorer leur gestion, conformément aux normes internationales, afin d'assurer la sécurité, la sûreté, la dignité et la réinsertion des détenu·e·s.
- Organiser un examen de la Stratégie nationale de réforme de la justice, afin de dresser un bilan de sa mise en œuvre et d'adopter des mesures correctives, le cas échéant, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire.
- Annuler la décision du gouvernement de reprendre les exécutions de personnes condamnées à mort et instaurer, dans la loi, un nouveau moratoire sur la peine de mort sous ce mandat.

[impunity-still-imperil-human-rights/](#)

¹⁵ Voir : Amnesty International, *Rapport 2023/2024 : la situation des droits humains dans le monde*, « République démocratique du Congo », [amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/](https://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/)

¹⁶ Pour obtenir un aperçu des conditions de détention en RDC, voir : World Prisons Brief, DRC Overview, [prisonstudies.org/country/democratic-republic-congo](https://www.prisonstudies.org/country/democratic-republic-congo) (consulté le 15 mai 2024).

¹⁷ Amnesty International, *RDC. La reprise des exécutions témoigne d'un mépris total pour les droits humains*, 15 mars 2024, [amnesty.org/fr/latest/news/2024/03/drc-reinstating-executions-shows-a-callous-disregard-for-human-rights/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/03/drc-reinstating-executions-shows-a-callous-disregard-for-human-rights/)

PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE

Un espace civique ouvert à tous est essentiel pour garantir que les personnes, y compris les dissident-e-s, puissent exprimer leurs revendications de manière pacifique, et que les médias puissent librement rechercher et diffuser des informations et jouer pleinement leur rôle de promotion des droits humains et de l'état de droit dans le pays. L'espace civique a continué de se rétrécir ces dernières années¹⁸, et des militant-e-s en faveur de la démocratie, des lanceurs et lanceuses d'alerte¹⁹, des journalistes²⁰ et des opposant-e-s politiques²¹ ont été pris pour cible, emprisonnés, contraints à l'exil ou même tués. L'« état de siège » (similaire à l'état d'urgence) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri a entraîné des atteintes aux droits humains et a encore davantage mis à mal le système de justice pénale dans les deux provinces²². Une nouvelle loi qui était supposée renforcer la liberté de la presse et d'Internet²³ et protéger les défenseur-e-s des droits humains²⁴ a été employée comme instrument de répression.

RECOMMANDATIONS :

Le président Félix Tshisekedi et son gouvernement doivent :

- Lever l'« état de siège » illégal et prolongé dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et garantir l'obligation de rendre des comptes et la justice pour les atteintes aux droits humains commises au nom de cette mesure.
- Libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers et prisonnières d'opinion et mettre un terme au harcèlement de journalistes, de lanceurs et lanceuses d'alerte, de défenseur-e-s des droits humains et de membres de l'opposition, y compris aux poursuites motivées par des considérations politiques.
- Adopter une législation respectueuse des droits humains, notamment du droit aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, et prendre des mesures pour protéger et garantir la liberté de la presse et d'Internet, notamment en révisant le projet de loi sur la presse de 2023 et le Code du numérique afin de les mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

¹⁸ Voir, par exemple : Amnesty International, Rapport 2023/2024 (op. cit.).

¹⁹ Voir : Sarah Jackson, *DR Congo's arrest of activists invokes déjà vu of growing repression*, février 2024, [amnesty.org/en/latest/news/2024/02/dr-congos-arrest-of-activists-invokes-deja-vu-of-growing-repression/](https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/02/dr-congos-arrest-of-activists-invokes-deja-vu-of-growing-repression/)

²⁰ Voir : Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique (PPLAAF), « RDC. Attaques d'une exceptionnelle gravité contre les lanceurs d'alerte, la presse et la société civile », 4 mars 2021, <https://www.pplAAF.org/fr/2021/03/04/drc-serious-attack-on-whistleblowers.html>

²¹ Voir : Reporters sans frontières (RSF), République démocratique du Congo, <https://rsf.org/fr/pays-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo>, (consulté le 15 mai 2024).

²² Amnesty International, *République démocratique du Congo. La justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri* (AFR 62/5495/2022), 10 mai 2022.

²³ Comité pour la protection des journalistes (CPJ), "DRC enacts press law and digital code that criminalize journalism", 23 mai 2024, [cpj.org/2023/05/drc-enacts-press-law-and-digital-code-that-criminalize-journalism/](https://www.cpj.org/2023/05/drc-enacts-press-law-and-digital-code-that-criminalize-journalism/)

²⁴ Voir : Protection International, "DRC National Law: Challenges and Opportunities", 1^{er} décembre 2023, <https://www.protectioninternational.org/news/drc-national-law-statement/>

GARANTIR LE RESPECT DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les données officielles vantant l'amélioration des performances économiques de la RDC ces dernières années contrastent avec la détérioration continue de la situation économique et sociale de la majeure partie de la population²⁵. Les signalements et allégations de corruption sont très nombreux malgré l'engagement du président Félix Tshisekedi à l'éradiquer²⁶. Le gaspillage présumé des ressources publiques a empêché l'État d'allouer des ressources suffisantes aux biens et services socio-économiques essentiels et donc d'assurer la réalisation des droits à une alimentation adéquate, aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation et au logement. Les programmes phares du président Félix Tshisekedi et de son gouvernement sur l'accès universel à l'éducation élémentaire, la couverture sanitaire universelle, les soins de maternité gratuits et la sécurité alimentaire ont été minés par une mauvaise planification, un financement insuffisant et des détournements de fonds généralisés²⁷. Dans le même temps, l'expansion des mines industrielles de cuivre et de cobalt en réponse à la demande mondiale croissante a alimenté les atteintes de grande ampleur aux droits au logement et à la santé, notamment les expulsions forcées massives²⁸ et la pollution²⁹.

Les inégalités sociales et économiques restent flagrantes, en particulier en ce qui concerne les salaires et autres avantages pour les responsables politiques et leur personnel par rapport à ceux des fonctionnaires, y compris les médecins, les infirmiers et infirmières, les enseignant-e-s et les membres des forces de l'ordre³⁰.

RECOMMANDATIONS :

Amnesty International appelle le président Félix Tshisekedi et son gouvernement à :

- Examiner et adapter les programmes visant à assurer un accès égal à l'éducation

²⁵ Par exemple, le budget de l'État a plus que doublé, passant de 6,5 milliards de dollars des États-Unis en 2018 à 16,6 milliards en 2023, selon le gouvernement. En revanche, les données de la Banque mondiale montrent que le nombre de personnes vivant avec moins de 2,5 dollars des États-Unis a augmenté de 10 % sur la même période, passant de [64,6 %](#) en 2018 à [74,6 %](#) en 2023.

²⁶ Transparency International, Country Profile: DRC, <http://transparency.org/en/countries/democratic-republic-of-the-congo>

²⁷ Voir par exemple : Observatoire de la dépense publique (ODEP), « Rationalisation de la gestion des investissements publics », mai 2023, https://7sur7.cd/sites/default/files/2023-05/Etudes_sur_Investissement_0.pdf

²⁸ Voir par exemple : Amnesty International, *RDC. Alimenter le changement ou le statu quo ?*, AFR 62/7009/2023, septembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/7009/2023/fr/>

²⁹ Voir par exemple : RAID UK, " Beneath the Green : A critical look at the environmental and human costs of industrial cobalt mining in DRC", mars 2024, <https://raid-uk.org/wp-content/uploads/2024/03/Report-Beneath-the-Green-DRC-Pollution-March-2024.pdf>

³⁰ Voir par exemple : ODEP, « Résumé du rapport de contrôle citoyen de l'exécution des dépenses publiques des secteurs sociaux et productifs pour la période de 2020-2022 », mai 2023, 7sur7.cd/sites/default/files/2023-05/Synth%C3%A8se%20rapport%20d%20analyse_budget%202020-2022_0.pdf.

élémentaire, des soins de santé universels et un accès suffisant à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation, à l'électricité et à d'autres services essentiels, allouer des ressources suffisantes à ces programmes et assurer leur bonne gestion et l'obligation de rendre des comptes.

- Instaurer un moratoire sur les expulsions de masse dans le secteur minier jusqu'à ce qu'une commission d'enquête achève une évaluation complète des insuffisances existantes en ce qui concerne la mise en œuvre des protections juridiques contre les expulsions forcées et propose des réformes concrètes.
- Élaborer, mettre en œuvre et financer, avec la participation des acteurs de la société civile, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé en vue d'assurer une plus grande justice socio-économique grâce à une augmentation des ressources allouées aux droits économiques et sociaux et aux services connexes.

Amnesty International appelle le président Félix Tshisekedi, son gouvernement et le Parlement à s'approprier ce programme en faveur des droits humains et à en assurer rapidement la mise en œuvre pleine et efficace.

Amnesty International demande également aux partenaires régionaux et internationaux de la RDC de faire pression sur les autorités congolaises pour qu'elles mettent pleinement et efficacement en œuvre les recommandations présentées ci-dessus.